

Conférence de presse

Projet de loi rétablissant la confiance dans l'action publique

La consultation citoyenne aura bien lieu !



La loi visant à rétablir la confiance dans l'action publique étant particulièrement attendue par les citoyens, les sénateurs Joël Labbé et Henri Cabanel ont considéré qu'il était inimaginable de les tenir à l'écart de l'élaboration de ce texte, et ont donc pris la décision d'organiser une consultation citoyenne sur la plateforme numérique [Parlement & Citoyens](#).

Ils ont également appelé l'ensemble de leurs collègues parlementaires, et en premier lieu les rapporteurs, à incarner le renouveau des pratiques que porte le texte en associant les citoyens à son élaboration.

Les citoyens sont invités à enrichir le projet de loi du 3 au 24 juillet autour des thématiques suivantes : transparence du financement de la vie politique, prévention des conflits d'intérêts, définition d'un statut de l'élu et d'un collaborateur d'élu, exemplarité des responsables publics, et renforcement de la place des citoyens dans la définition de l'action publique.

La Garde des Sceaux, Madame Belloubet, a confirmé mardi, lors de son audition en Commission des Lois du Sénat, qu'elle était favorable à ce processus consultatif et qu'elle serait donc susceptible d'y participer.

Une conférence de presse aura lieu mardi 4 juillet à 11h, Salle Vaugirard au Palais du Luxembourg (26 rue de Vaugirard) pour lancer officiellement la consultation.

Cette conférence de presse se tiendra en présence de plusieurs parlementaires, dont les sénateurs Henri Cabanel et Joël Labbé, l'association Bloom et l'Association des Paralysés de France, représentant la société civile organisée, ainsi que Benjamin des Gachons, directeur du site de pétitions en ligne change.org.

Inscription obligatoire par mail à : J.LABBE@SENAT.FR

Munissez-vous d'une pièce d'identité ou d'une carte de presse